COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 16 juillet 2021

Compte administratif de la Région : le CESER salue la performance budgétaire dans un contexte profondément dégradé par la crise sanitaire et appelle au devoir d'anticipation et d'adaptation face aux incertitudes

Chaque année, le compte administratif retrace la situation précise des finances (dépenses et recettes) de la collectivité régionale pour l'exercice de l'année passée. L'année 2020 a été inédite, marquée par la crise sanitaire dont les conséquences ont profondément impacté l'économie et l'ensemble des comptes publics.

Dans ce contexte, le CESER constate la performance budgétaire du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. La collectivité a su répondre avec réactivité et efficacité à une situation de crise inédite. Compte tenu d'un niveau d'épargne affaibli et de la volonté de la Région de maintenir les investissements à un niveau élevé, celle-ci a eu recours de manière importante à l'emprunt, très majoritairement à taux fixes, auprès des banques.

Les dépenses prévues ont été en grande partie réalisées. Effort à poursuivre estime le CESER, pour identifier et expliciter précisément l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution des différents programmes régionaux et plus généralement pour mettre en perspective l'ensemble des programmations et contractualisations pluriannuelles. Le CESER s'interroge sur la suffisance des ressources de la Région pour mener à bien des politiques d'envergure permettant d'assurer les transitions dont la nécessité s'est affirmée.

Seuls bémols relevés par le CESER :

- La réalisation des dépenses d'investissement en matière de foncier, d'habitat et de politique de la ville. Alors que la Région affiche, tant dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires que dans Néo Terra une forte ambition en matière de sobriété foncière, le taux de réalisation moyen, combiné à un recul des dépenses inscrites, interroge. Une analyse des difficultés rencontrées par les territoires et susceptibles d'expliquer la mobilisation encore modeste des crédits régionaux dans ce domaine est à conduire.
- Une possible inadéquation de certains dispositifs à la réalité des besoins et contraintes rencontrés par certains acteurs, par exemple ceux relevant des champs associatif et culturel, au regard de la faible mobilisation des dispositifs par ces acteurs.

Ce compte administratif 2020 offre un cadre au nouvel exécutif régional élu en juillet 2021 en vue de l'élaboration du premier budget de cette nouvelle mandature et pour la prédéfinition des orientations budgétaires 2022.

Les priorités à venir du nouvel exécutif régional devront prévoir la gestion de la crise mais aussi prévoir d'ores et déjà des objectifs et orientations de long terme dans une urgence qui s'impose : celle d'anticiper et de « transformer demain ». Cette anticipation doit composer avec l'incertitude de la reprise économique, l'incidence de l'encours de la dette à long terme ainsi que les contraintes structurelles liées à des ressources en grande partie adossées à la consommation d'énergie carbonée (TICPE, cartes grises…).

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80 Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Bouleuard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80 Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77